



VILLE DE MARCHIENNES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 novembre 2023

<p><u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 27 Qui ont donné procuration : 0 Présents : 27 Qui ont pris part au vote : 27 QUORUM : 14</p>	<p>L'an deux mil vingt-trois, le 27 novembre à dix-neuf heures, Le Conseil Municipal de la Ville de MARCHIENNES s'est réuni en la Salle des élus sous la présidence de Monsieur Claude MERLY, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.</p>
<p><u>Date de la convocation</u> 17.11.2023 <u>Date d'affichage</u> 17.11.2023</p>	<p>PRÉSENTS : Mrs Claude MERLY, Laurent MARTINEZ, Donato MIRAGLIA, Pascal ROUSSEAU, DELEMER Bernard, Bertrand RADIGOIS, Philippe DESCHODT, Serge BEAREZ, Quentin BERNARD, Régis NOTOT, Éric EGO, Pascal ROUSSEAU, Raymond WOLICKI, Jocelyn OGER, Mmes Valérie GOUPY, Sévérine FRACKOWIAK, Carole HURIAU, Catherine KOPEC, Bernadette DEHAENE, Anne-Marie MASTROMONACO, Sylvie ROUSSELLE, Cathy NOTOT-GOS, Martine DELZENNE, Mélanie DELANNOIS, Frédérique FERREIRA, Audrey VERHAEGHE, Brigitte WAMBRE, Jocelyne MALFIGAN</p> <p>ABSENT :</p> <p>ABSENTS EXCUSÉS :</p> <p>ONT DONNÉ PROCURATION :</p> <p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Carole HURIAU</p>

Délibération n°74/2023/CM/SM

Objet : Rétrocession à titre gratuit d'un plateau sportif par la CCCO à la commune de Marchiennes

Rapport :

La Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent a construit des plateaux sportifs pour les vingt et une communes adhérentes.

Les collectivités avaient mis à disposition les terrains pour permettre la réalisation de ces équipements.

Le 28 septembre dernier, la CCCO en Conseil Communautaire a acté la rétrocession définitive et à titre gratuit des plateaux sportifs pour les sortir de l'inventaire du budget de la CCCO.

Aussi, il est nécessaire d'inscrire une opération d'ordre budgétaire et une opération de crédits au chapitre 041 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT Dépenses				Envoyé en préfecture le 29/11/2023 Reçu en préfecture le 29/11/2023 Publié le ID : 059-215903758-20231129-2023_SM_852-DE	
Chapitre	Article	Intitulé	En +		
041	21318	Rétrocession plateau sportif CCCO	+123 976,75 €		+123 976,75 €
TOTAL			+123 976,75 €		+123 976,75 €

SECTION D'INVESTISSEMENT Recettes					
Chapitre	Article	Intitulé	En +	En -	TOTAL
041	13251	Subvention plateau sportif CCCO	+123 976,75 €		+123 976,75 €
TOTAL			+123 976,75 €		+123 976,75 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de la CCCO en date du 28 septembre 2023 portant rétrocession des plateaux sportifs aux communes adhérentes,

Le Conseil Municipal, après discussion,

Article 1 : valide la rétrocession du plateau sportif à la commune de Marchiennes par la CCCO à titre gratuit.

Article 2 : valide les opérations d'ordre sur le budget 2023 pour acter la rétrocession à titre gratuit.

: **Adopté à l'unanimité**

Pour : 27 voix - Contre : 0 - Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Claude MERLY

